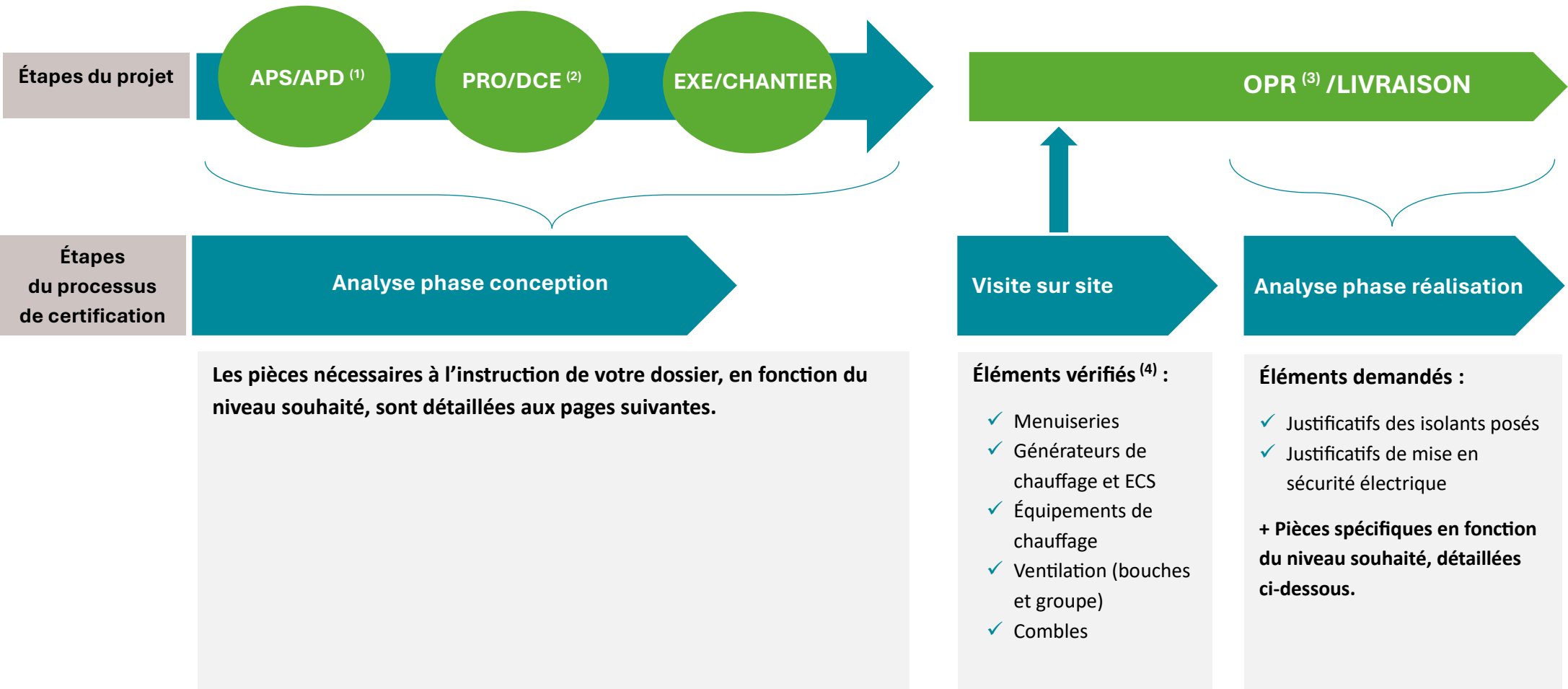




Certification Promotelec Rénovation Responsable



Dépôt dossier certification : les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier de certification, les éléments vérifiés lors de la visite sur site et les éléments demandés lors de l'analyse phase réalisation.



(1) APS : Avant-Projet Sommaire / APD : Avant-Projet Définitif

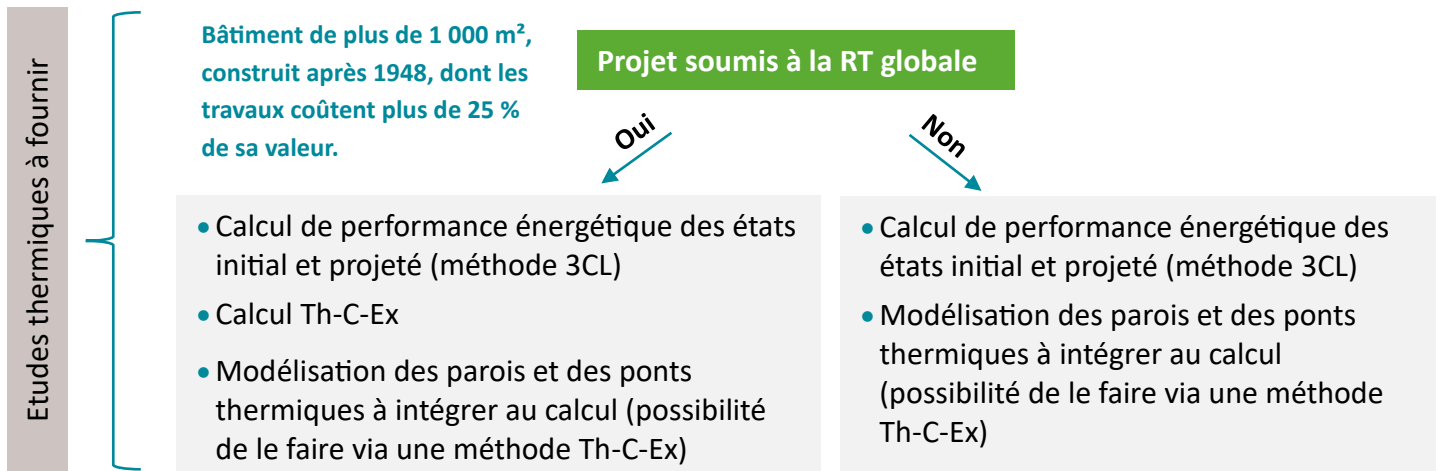
(2) PRO : Etude de projet / DCE : Dossier de Consultation des Entreprises

(3) OPR : Opération Préalable à la Réception

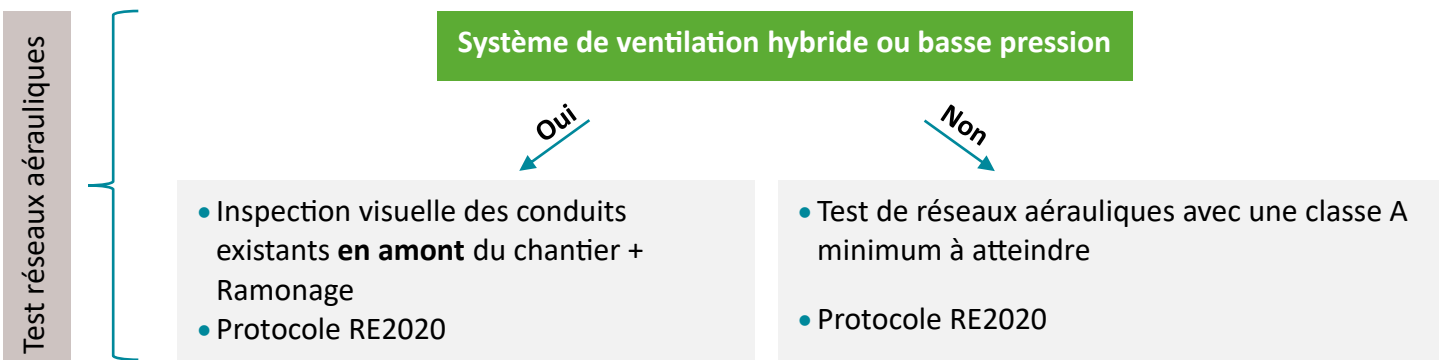
(4) Lors de la visite, les équipements n'ont pas besoin d'être en fonctionnement.



- **En phase conception, pour tous projets, nous aurons besoin :**
 - des Plans (niveaux, façade, masse) ;
 - de la Déclaration des éléments rénovés (voir modèle).



Pour la certification



- ✓ Test de perméabilité à l'air du bâti $\leq 1,2 \text{ m}^3/(\text{h} \cdot \text{m}^2)$;
- ✓ DPE en fin de chantier réalisé par un diagnostiqueur pour attester de l'étiquette atteinte ;
- ✓ Commissionnement (bâtiment collectif) ;
- ✓ Potentiel d'écomobilité à faire sur le site : <https://www.effinergie-ecomobilite.fr/> ;
- ✓ Note descriptive sur la biodiversité.

FOCUS sur le calcul de performance énergétique de l'état projeté

- **Calcul de performance énergétique** : Réalisé via la méthode **3CL-DPE-2021** sur un logiciel validé (incluant la "Fiche technique du logement") qui doit intégrer les ponts thermiques structurels.
- **Descriptif détaillé des parois** : Justification du calcul du coefficient **Up** intégrant les **ponts thermiques structurels** (fixations). Ce justificatif peut être réalisé selon la méthode **Th-C-E Ex**.

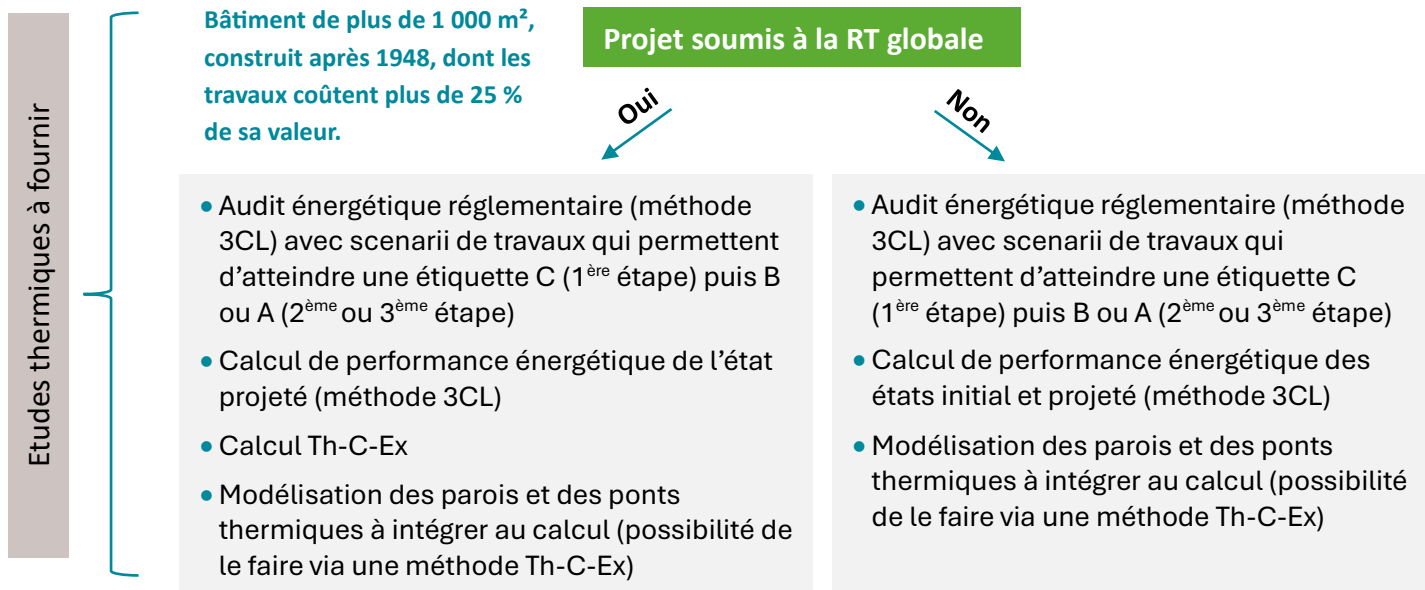
Rappel technique : Le coefficient global de la paroi Up doit être saisi dans le logiciel 3CL-DPE-2021 afin de caractériser les parois isolées. Le calcul du coefficient Up peut s'appuyer sur la méthode Th-C-E Ex.

Liste exhaustive des pièces à nous transmettre au cours du processus de certification, à retrouver dans le [guide Effinergie](#).

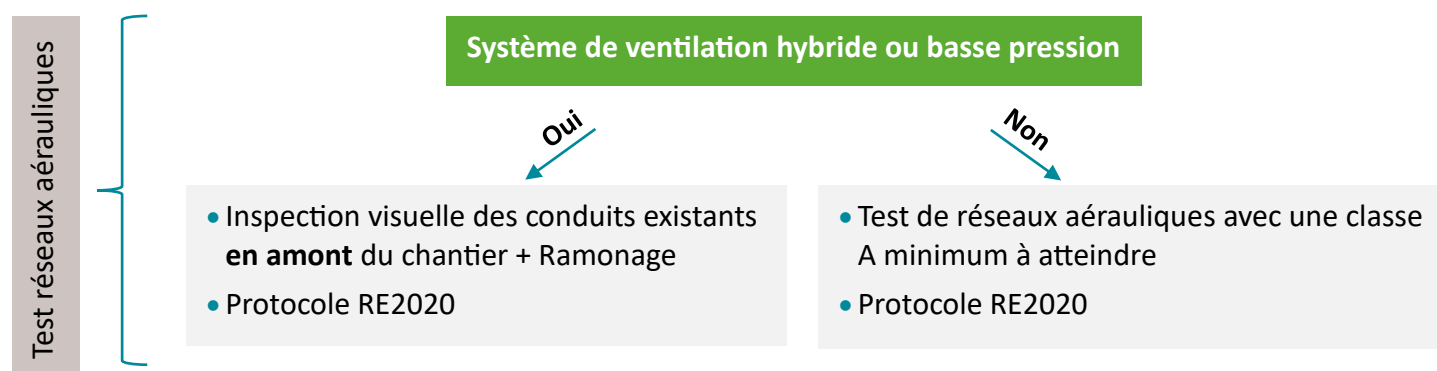


- **En phase conception, pour tous projets, nous aurons besoin :**

- des Plans (niveaux, façade, masse) ;
- de la Déclaration des éléments rénovés (voir modèle).



Pour la certification



- ✓ Test de perméabilité à l'air du bâti obligatoire (pas de valeur cible) ;
- ✓ DPE en fin de chantier réalisé par un diagnostiqueur pour attester de l'étiquette atteinte ;
- ✓ Commissionnement (bâtiment collectif) ;
- ✓ Potentiel d'écomobilité à faire sur le site : <https://www.ffinergie-ecomobilite.fr/> ;
- ✓ Note descriptive sur la biodiversité.

FOCUS sur le calcul de performance énergétique de l'état projeté

- **Calcul de performance énergétique** : Réalisé via la méthode **3CL-DPE-2021** sur un logiciel validé (incluant la « Fiche technique du logement ») qui doit intégrer les ponts thermiques structurels.
- **Descriptif détaillé des parois** : Justification du calcul du coefficient **Up** intégrant les **ponts thermiques structurels** (fixations). Ce justificatif peut être réalisé selon la méthode **Th-C-E Ex**.

Rappel technique : Le coefficient global de la paroi Up doit être saisi dans le logiciel 3CL-DPE-2021 afin de caractériser les parois isolées. Le calcul du coefficient Up peut s'appuyer sur la méthode Th-C-E Ex.

Liste exhaustive des pièces à nous transmettre au cours du processus de certification, à retrouver dans le [guide Effinergie](#).



- **En phase conception, pour tous projets, nous aurons besoin :**
 - des Plans (niveaux, façade, masse) ;
 - de la Déclaration des éléments rénovés (voir modèle) ;
 - du Calcul de performance énergétique des états initial et projeté (méthode 3CL) ;
 - du Calcul Th-C-Ex.

Pour la certification

- ✓ Test de perméabilité à l'air du bâti obligatoire (pas de valeur cible).